

RAPPORT INSALUBRITÉ DANS LES LOGEMENTS

Portrait, expériences, enjeux et recommandations

2017

Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Lotbinière

Sommaire

COORDINATION DU PROJET

Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Rive-Sud de Québec

RÉDACTION

Elisabeth Marcoux, chargée de projet

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Appui financier de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du Programme d'aide aux organismes communautaires en habitation (PAOC)

Membres de la Concertation Logement Lévis (CLL), dont le comité insalubrité formé de : l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lévis, le Centre aide et prévention jeunesse (CAPJ), La Société de réadaptation et d'intégration communautaire (SRIC) et Aux Quatre Vents

Révision :

Édith St-Hilaire (ACEF), François Roberge (OMH), Manon Patry (SRIC), Richard Bégin (CAPJ) et Ann Robitaille (Aux Quatre Vents)

Révision orthographique :

Claudia Côté, bénévole ACEF



Association coopérative
d'économie familiale
Rive-Sud de Québec

www.acefrsq.com

418 835-6633 ou sans frais

1 877 835-6633

acef@acefrsq.com

Société
d'habitation

Québec



Octobre 2017
ISBN 978-2-98114334-1-1
DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec, 2017
Bibliothèque nationale du Canada, 2017

INTRODUCTION

[L'Association coopérative d'économie familiale \(ACEF\) Rive-Sud de Québec](#) a pour mission de soutenir les consommateurs dans la gestion de leurs finances personnelles par des activités d'aide, d'éducation et d'information. Elle travaille également à la défense collective des droits et des intérêts des consommateurs et des locataires. Afin de soutenir les locataires, l'ACEF offre depuis 2006 un Service d'aide dédié à cette clientèle. Organisme régional, l'ACEF dessert, depuis 1987, la population de la ville de Lévis et les municipalités régionales de comté (MRC) de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Lotbinière.

Impliquée dans la communauté, l'ACEF est notamment active au sein de la Concertation Logement Lévis (CLL), créée en 2010, qui vise à :

- *Offrir du logement à prix abordable pour les personnes, plus particulièrement pour celles à revenu modeste et/ou ayant des besoins particuliers ;*
- *Contribuer à améliorer l'accessibilité au logement et les conditions de logements pour les personnes, plus particulièrement celles à revenu modeste et/ou ayant des besoins particuliers ;*
- *Sensibiliser et mobiliser la communauté, et les élus, sur les enjeux liés au logement, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire.*

Cette concertation regroupe une vingtaine d'organisations (Annexe 1 : Membre de la Concertation Logement Lévis- 2017-2018) intervenant auprès des ménages à revenu modeste et/ou ayant une préoccupation quant à l'accessibilité et à la qualité du parc de logement locatif à Lévis.

Objectifs du projet

Afin de documenter davantage la problématique d'insalubrité sur son territoire et d'y trouver des solutions concrètes, l'ACEF a interpellé le Comité sur l'insalubrité de la CLL afin d'analyser la situation. Ce comité était formé de l'ACEF, de l'Office municipal d'habitation de Lévis (OMH), du Centre aide et prévention jeunesse (CAPJ), de la Société de réadaptation et d'intégration communautaire (SRIC) et de l'organisme Aux Quatre Vents. Entre avril 2016 et octobre 2017, ce comité a donc décidé de répertorier et d'analyser des situations d'insalubrité, et ce grâce à l'appui financier de la Société

d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme d'aide aux organismes communautaires en habitation (PAOC).

Démarches réalisées

Considérant que la majorité des observations et interventions du comité concernent les locataires et non les propriétaires occupants, il a été décidé de prioriser la réalité que ceux-ci peuvent rencontrer en lien avec l'état de leur logement. Les thèmes suivants ont été abordés dans les différentes collectes de données : perception de l'insalubrité, problèmes et défis liés à l'état du logement, impacts sur la personne et son environnement, démarches utilisées pour améliorer l'état du logement, des pistes de solutions pour améliorer les conditions de logements et les services, règlements et processus de plaintes offerts par les villes ou municipalités régionales de comté (MRC).

A) Collecte de données auprès des locataires

- **Une synthèse de 69 dossiers de locataires** ayant fait, entre janvier 2013 - mai 2016, une demande d'information à l'ACEF liée à l'état de leur logement (55 de Lévis, 4 de Bellechasse, 3 de Montmagny, 3 L'Islet, 3 de Lotbinière et 1 inconnu);
- Les 69 locataires ont été contactés par téléphone afin de compléter l'information. Parmi ceux-ci, **22 locataires ont répondu à une entrevue semi-dirigée** (14 de Lévis, 2 de Bellechasse, 3 de Montmagny, 1 de L'Islet et 2 de Lotbinière), 24 locataires n'étaient plus joignables et 23 locataires n'ont tout simplement pas retourné l'appel;

B) Collecte de données auprès des groupes du milieu

- 33 groupes du milieu couvrant le territoire desservi par l'ACEF ont été contactés afin de répondre à **un questionnaire à choix multiples**; ceux-ci devaient avoir fait des interventions aux domiciles de locataires entre 2013-2016 sur leur territoire respectif. Ainsi, au final, **13 groupes**, comprenant des organismes communautaires et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA), ont répondu au questionnaire. Chacun des groupes pouvait faire remplir 1 ou plusieurs questionnaires aux intervenants ou équipes concernés. Par exemple, pour le CISSS-CA, le questionnaire a été

rempli auprès de 14 équipes (18 intervenants au total) différentes pour Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Lotbinière. Ainsi, **51 questionnaires ont été remplis par ces 13 groupes**, soit 38 pour Lévis, 3 pour Bellechasse, 5 pour Montmagny-L'Islet et 5 pour Lotbinière. De ces questionnaires, 1 seul a été refusé;

- **22 fiches insalubrité** ont été remplies par trois organismes membre de la CLL afin de détailler certaines situations d'insalubrité observées lors d'intervention (20 de Lévis, 1 de Bellechasse et 1 de Montmagny);

C) Collecte de données auprès de la ville de Lévis et des MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Lotbinière

- Une rencontre a eu lieu en juillet 2017 avec des responsables de la ville de Lévis et des échanges téléphoniques et courriels ont été faits auprès des MRC demandant aux responsables concernés de compléter un formulaire sur leurs services et règlements disponibles. Le tout visait à éclaircir le rôle majeur que celles-ci peuvent prendre dans la résolution de la problématique.

Cadre de référence sur l'insalubrité

Afin de récolter les données pour les locataires et les organismes pour l'ensemble du territoire de l'ACEF, il a été décidé d'utiliser principalement comme cadre de référence le règlement de la ville de Lévis sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (RV-2012-11-79)¹. Celui-ci offrait des précisions sur les caractéristiques qu'un logement devrait respecter ainsi qu'un cadre officiel que les locataires et les propriétaires doivent respecter. Aussi, ce choix a été fait considérant que la majorité des échantillons était située à Lévis. Enfin, considérant la complexité pour un citoyen ou un intervenant de déclarer un logement comme étant insalubre, il fut décidé de considérer les situations dans lesquelles il y avait un problème lié au règlement de la ville de Lévis et/ou une caractéristique amenant le logement en mauvais état. Ainsi, les questionnaires ont été construits à partir de ce règlement.

¹ Conseil de la ville de Lévis. « Règlement RV-2012-11-79 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », 2012, dans *Ville de Lévis*, <https://www.ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/reglements-municipaux/article/rv-2012-11-79-1/> (page consultée le 28 septembre 2017)

Résultats de l'étude

De l'ensemble des démarches, un rapport a été rédigé afin de compiler les différentes données, en faire l'analyse puis proposer des pistes de solutions. Le présent document est donc une synthèse du rapport complété en octobre 2017 et comprend le sommaire ainsi que les pistes de recommandations proposées.

SOMMAIRE DU RAPPORT

Problème identifié initialement : Mauvaises conditions de vie des locataires en raison d'insalubrité

Une problématique bien présente :

- Lévis : Surtout dans les vieux secteurs, dont Desjardins ;
- Également présente dans les MRC ;
- Dans les logements et les maisons de chambre, mais aussi dans les maisons occupées par des propriétaires âgés ;
- Problématique préoccupante ;

Personnes touchées :

- Les locataires et leurs proches, principalement les personnes vulnérables et/ou défavorisées ;
- Les propriétaires des bâtiments locatifs ;
- La communauté ;

Formes que prend la problématique d'insalubrité

- Dégradation des bâtiments (moisissures, humidité, délabrement, etc.) ;
- Non-conformité des lieux ;
- Malpropreté à l'intérieur des logements ;
- Encombrement ou insalubrité morbide (varie selon différents degrés) ;

Problème fréquemment nommé par les locataires et les groupes répondants :

- Moisissures, champignons ou conditions qui en favorisent la prolifération

Autres problèmes fréquemment nommés par les groupes répondants :

- Présence de produits ou de matières qui dégagent une odeur nauséabonde ou des vapeurs toxiques ; le dépôt d'ordures et/ou de matières recyclables ailleurs que dans les récipients prévus à cette fin.

Plusieurs impacts individuels (physiques, psychologiques et financiers)

Plusieurs impacts sur la communauté (Ex. isolement, exclusion, impact sur le tissu social, sur l'état du parc locatif, etc.)

CAUSES VARIÉES : une responsabilité partagée

Facteurs directement liés

- **Négligence d'entretien** de la part de certains propriétaires (en prévention, lors de dégradation normale ou suite à des évènements causant plus rapidement la dégradation) et parfois, **utilisation des bâtiments de façon non conforme** (ex. maisons de chambre) ;
- **Difficulté à entretenir adéquatement le logement de la part des locataires**, en raison de différents **facteurs contribuant à la détérioration** de leur situation (Ex. problèmes financiers ou moyens limités, problèmes psychosociaux, problèmes de santé, isolement, etc.). Dans certains cas, il peut y avoir des différences de culture (standards, habitude, éducation) ;
- **État du parc locatif** ainsi que les **conditions de départ** des logements ;

Facteurs indirectement liés

- Des **conflits, des relations et des communications difficiles** entre le locataire et le propriétaire ;
- **Capacité financière** du locataire et/ou du propriétaire ;
- **Facteurs liés à la situation du logement** : emplacement, type, coût, disponibilité en regard des besoins et de la capacité financière des locataires ;
- **Compréhension difficile** de ses droits, ses responsabilités et des démarches possibles ;
- **Peu de recours ayant des résultats** rapides et concrets pour défendre ses droits ;
- **Politiques sociales et publiques** ne répondant pas adéquatement aux besoins de la population ;

Nombreux défis dans les démarches de résolution de problèmes

- Des démarches longues, complexes et peu adaptées à la réalité des personnes touchées, sans résultat concret ;
- Un besoin d'accompagnement des locataires (ex. dans les démarches de défense de droits, dans l'entretien du logement, dans les communications avec le propriétaire, dans la recherche d'un logement adéquat, etc.) ;

Dans les démarches auprès des municipalités

- Des mesures municipales présentes mais limitées (ex. portée concrète de leur pouvoir remis en doute, difficulté à intervenir de façon considérable sur la problématique de moisissure, inspecteurs limités dans le rôle de relation d'aide) ;
- Absence d'uniformité des règlements et services sur le territoire étudié ;
- Difficulté pour le plaignant d'avoir un suivi complet et détaillé tout au long du processus et d'avoir accès au rapport écrit ;
- Le processus de plainte a un effet dissuasif pour les personnes vulnérables, marginalisées ou ayant une éducation limitée ;
- Aucun encadrement spécifique aux maisons de chambre ;
- Peu d'intervention en amont (ex. inspections préventives, transmission d'information, etc.) ;

Désengagement de l'état dans le domaine

- Programmes de rénovation insuffisants ;
- Régie du logement non réellement accessible pour les locataires ;
- Transfert des responsabilités vers les municipalités ;
- Offre insuffisante de logements sociaux et communautaires en guise de solution aux enjeux du logement ;
- Soutien insuffisant du réseau de la santé et des services sociaux ;

RECOMMANDATIONS

Problème identifié après analyse : L'insalubrité est le reflet d'un problème social complexe, c'est le reflet d'une société où il y a inégalités, pauvreté et exclusion sociale.

Cette problématique nécessite donc 5 axes d'intervention :

Agir en amont

Agir sur les causes directes

Diminuer la présence ou l'ampleur des problèmes d'insalubrité

Diminuer les impacts

Agir sur les obstacles aux démarches

A. Développer et maintenir le filet social auprès des locataires

- A-1 Assurer un **accompagnement des locataires**, particulièrement ceux vulnérables, dans des contextes de vie en société, notamment ceux spécifiques au logement (ex. ménage, communications, hygiène de vie, démarches, intégration, etc.) ;
- A-2 **Intervenir de façon concertée et conjointe** (comité expert, protocole d'entente, échanges d'expérience) ;
- A-3 Assurer un **continuum de services** (éducation, santé, logement, alimentaire, loisirs, financiers, transport, etc.) ;

B. Assurer l'accès à des logements abordables et de qualité aux locataires

- B-1 Offrir davantage **de logements sociaux et communautaires** et des **programmes de suppléments au loyer avec accompagnement** ;
- B-2 Créer des **baux solidaires** entre le secteur privé et les municipalités ;
- B3- Assurer **l'achat-rénovation de bâtiment** pour des logements ou chambres abordables ;
- B-4 Offrir des **corvées collectives** pour le grand ménage de bâtiments ou logements ciblés ;
- B-5 Mettre en place une **pratique d'habitation partagée intergénérationnelle** ;
- B-6 Envisager la possibilité d'offrir une **liste de logement certifié « salubre »** ;
- B-7 Mettre en place des mesures pour assurer l'accès à **un parc de maisons de chambre** à Lévis, abordable et en bon état :
 - a) En intervenant de façon concertée et interdisciplinaire pour des maisons de chambres ciblées ;
 - b) En encadrant davantage la conformité des maisons de chambre tout en s'assurant de garder un contexte d'habitation souple répondant aux besoins en location non comblés par le parc locatif ;
 - c) Contraindre davantage les propriétaires à assumer leurs responsabilités (voir #G) ;
 - d) Promouvoir les droits et responsabilités des chambreurs /propriétaires ;

C. Partager de l'information sur la problématique

- C-1 **Inform**er, **sensibiliser** et **outiller** les **acteurs concernés** (municipalités, intervenants, proches, locataires, propriétaires, etc.) sur différents aspects de la problématique : réalité de chacun, droits-responsabilités, processus, ressources, gestion de conflit, approches d'intervention, moisissures, santé mentale, encombrement, maisons de chambre, toxicomanie, immigration, hygiène de vie, etc. ;
- C-2 Réaliser des **campagnes de sensibilisation** sur les problèmes de moisissures et autres problématiques dominantes ;

D. Assurer le respect des obligations des locataires

- D-1 Les **informer**, les **sensibiliser** et les **outiller** ;
- D-2 **Accompagner** les locataires et assurer des suivis serrés (entretien, communications, paiement du loyer, etc.) ;
- D-3 Offrir une expérience de **location positive** (logement en bon état, bonne relation, etc.) aux locataires et aux propriétaires ;
- D-4 **Jumeler** les nouveaux arrivants et les aînés avec un pair ou un bénévole ;
- D-5 **Développer leur estime de soi**, leur **pouvoir d'agir**, leur **sentiment d'appartenance** et leur **vision d'avenir** (ex. interventions individuelles de groupes ou communautaires) ;
- D-6 **S'opposer** à toute forme de **dépôt de garantie** ;

E. Assurer le respect des obligations par les propriétaires

- E-1 Les **informer**, les **sensibiliser** et les **outiller** ;
- E-2 **Évaluer les collaborations possibles** en regard de la réalité vécue par les propriétaires ;
- E-3 **Bonifier et relancer les programmes pour la rénovation** de bâtiment tout en évitant des répercussions sur le coût des loyers (ex. *RénoRégion*, restauration des bâtiments patrimoniaux, Rénovation Québec, etc.) ;
- E-4 **Contraindre davantage les propriétaires** à assumer leurs responsabilités ;

F. Faciliter la relation entre les locataires, les propriétaires, les voisins et la communauté

- F-1 Offrir davantage **d'outils, d'accompagnement ou/et de médiation** dans les communications et les résolutions de conflit ;
- F-2 **Sensibiliser sur les enjeux vécus par chacun** tout en les responsabilisant et en misant sur l'importance d'une bonne relation dès le départ ;
- F-3 Assurer des **campagnes de sensibilisation contre les préjugés et l'exclusion sociale** (ex. expériences positives de location et de mixité sociale, pauvreté, santé mentale, immigration, etc.) ;
- F-4 Trouver des **moyens alternatifs** pour répondre aux attentes de chacun (ex. paiement loyer, réparations, conflits, stress financiers, capacité financière limitée, etc.);

G. Assurer l'accès à des règlements et services d'inspection efficaces, abordables et concrets

- G-1 Évaluer la possibilité **d'ajouter des règles particulières dans les règlements** déjà existants en regard des problèmes les plus souvent observées dans chacune des municipalités, en se référant à d'autres règlements exemplaires ou à la [*Norme BNQ-3009-600 sur la Contamination par les moisissures des bâtiments résidentiels*](#) et en utilisant la loi 122 *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*. Loi qui alloue plus pouvoirs aux municipalités, notamment en matière d'habitation;
- G-2 Offrir dans chaque MRC l'accès à des services, gratuit ou à coût moins élevé, **d'inspecteurs spécialisés en moisissure et en qualité d'air**. Ces services pourraient être offerts par un ou des inspecteurs pivot pour l'ensemble du territoire;
- G-3 **Réaffirmer, renforcer et faire connaître le rôle des inspecteurs** ;
- G-4 Au besoin, mettre en place des moyens pour **inciter ou contraindre les propriétaires** à exécuter les travaux ;
- G-5 **Faciliter le processus de plainte** (souplesse ou accompagnement dans l'ouverture du dossier, accompagnement pour le ménage, etc.) ;
- G-6 Assurer **un suivi détaillé et transparent** ainsi que la **remise d'un rapport** écrit complet (lorsque demandé) ;
- G-7 Avoir des **inspecteurs outillés et formés uniformément** sur différents aspects de la problématique (identification des problèmes et de ses causes, approches, réalité des locataires, moisissures, encombrement, etc.) ;

G-8 Réaliser des inspections **complètes** (ensemble du bâtiment), **ciblées et préventives** et permettre le transfert de plainte entre locataires ;

G-9 **Intervenir de façon concertée** (comité expert, protocole d'entente, échanges) ;

H. Assurer l'accès à un tribunal juste et accessible pour tous

H-1 Revendiquer une **diminution des délais d'attente** à la Régie du logement **pour les causes d'insalubrité**, surtout lors de risques pour la santé ou/et la sécurité des locataires ;

H-2 Revendiquer des **services plus accessibles géographiquement** en Chaudière-Appalaches ;

H-3 Offrir du **soutien aux locataires pour la préparation des dossiers** ;

I. Donner une voix aux locataires

I-1 Mettre en place des interventions pour redonner du pouvoir aux locataires limités dans leurs démarches ou vivant de l'exclusion sociale de par leur situation.

Exemples de moyens que pourraient prendre les municipalités pour avoir du financement et offrir davantage de services pour les enjeux du logement² ;

- *Se doter d'outils fiscaux : surtaxe sur les terrains non desservis dans les périmètres d'urbanisation, captation valeur foncière générée par les infrastructures routières, taxes sur les plus-values immobilières très élevées, etc. ;*
- *Créer une réserve foncière pour le logement social et communautaire ;*
- *Créer une fondation sur le logement ;*
- *Service d'inspection autofinancé par les propriétaires qui souhaitent attester leurs bâtiments comme étant salubres ;*
- *Création d'un fond de démarrage ou aide financière pour l'entretien et le maintien du parc de maison de chambre à Lévis.*

² Lambert, Alexandre. «Concertation, pistes de solutions et actions positives : de nouvelles voies pour améliorer l'accès », 2015, Lévis, p. 68-69.

CONCLUSION

L'étude, qui visait à documenter davantage la problématique d'insalubrité présente sur le territoire de l'ACEF, a permis de dresser quelques constats et pistes de solutions afin d'améliorer les conditions de vie des locataires. Tout d'abord, il a été possible de constater que celle-ci est bel et bien présente sur le territoire sans être nécessairement généralisée et qu'elle peut autant concerner des logements que des maisons occupées par des propriétaires âgés. Celle-ci peut prendre 4 formes : dégradation des bâtiments, non-conformité des lieux, malpropreté à l'intérieur des logements et encombrement ou insalubrité morbide.

Les différentes collectes de données ont permis de constater que les causes de l'insalubrité sont multiples, variées et partagées principalement entre les locataires et les propriétaires. Le problème d'insalubrité est donc un problème social, tant par les causes, par les facteurs qui y contribuent mais également par l'ampleur des impacts engendrés. Par ailleurs, l'étude aura surtout permis de confirmer une fois de plus que les personnes les plus marginalisées et/ou vulnérables sont celles qui rencontrent encore plus d'obstacles et d'impacts lors de situation d'insalubrité. Malgré les efforts réalisés par les différents acteurs concernés, il n'en demeure pas moins qu'il y a peu de résultats concrets à court terme, amenant ainsi la problématique à se perpétuer. De plus, le cheminement par lequel ces personnes doivent passer pour améliorer leur situation n'est pas nécessairement facile et apporte rarement des résultats concrets. Il apparaît donc plus qu'essentiel d'assurer de l'accompagnement concret auprès des personnes les plus vulnérables et les plus à risque dans cette réalité. Cet accompagnement est une responsabilité de tous : gouvernements, municipalités, organismes, communauté et individu. Le rôle de chacun ainsi que les collaborations possibles devraient être réaffirmés, consolidés et précisés. Cela ne sera possible que par une concertation des acteurs sur le sujet, tant pour réfléchir aux solutions les plus concrètes que pour leur mise en application à court et à moyen terme.

De plus, considérant la complexité de la problématique et l'importance du logement comme levier d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté, les solutions ciblées devraient amener l'ensemble des acteurs à agir de façon concertée sur différents plans : en prévention, sur les causes directes, sur la présence des problèmes d'insalubrité déjà

existants, sur les impacts individuels et collectifs et sur les obstacles aux démarches. Il existe déjà différentes normes et règles dans le domaine de l'insalubrité, il demeure toutefois important de veiller au respect de celles-ci tout en s'en donnant les moyens. Certaines pratiques déjà en place (concertation et accompagnement) méritent également d'être saluées mais exigent qu'elles soient bonifiées afin d'en étendre les effets positifs.

Enfin, les différentes conclusions de cette étude ont permis à nouveau de constater l'importance d'assurer l'accès, particulièrement aux ménages à faible revenu, à un parc locatif abordable et en bon état.

Annexe 1 : Membres de la Concertation Logement Lévis (2017-2018)³

Organismes actifs au sein de la CLL

1. Alliance –Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière
2. Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Rive-Sud de Québec
3. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Lévis-Rive-Sud
4. Aux Quatre Vents
5. Centre aide et prévention jeunesse (CAPJ)
6. Centre Femmes l'Ancrage
7. Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Alphonse-Desjardins
8. Espace Mélilot
9. Corporation développement communautaire (CDC) de Lévis
10. Fédération des coopératives d'habitation Québec-Chaudière-Appalaches (FECHACQ)
11. Fédération des OBNL d'habitation Québec-Chaudière-Appalaches (FROHQC)
12. Groupe de ressources techniques (GRT) habitation Nouvel habitat
13. L'Adoberge Chaudière-Appalaches
14. La Passerelle
15. Le Filon
16. Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leur famille (CPIF)
17. Office municipal d'habitation (OMH) de Lévis
18. Société de Réadaptation et d'Intégration Communautaire (SRIC)

Autres organismes en appui

19. Atelier occupationnel Rive-Sud
20. La Maison des aînés- La rescousse
21. Personnes handicapées en action de la Rive-Sud (PHARS)
22. Table des aînés de Lévis-St-Lambert-de-Lauzon

³ Concertation Logement Lévis. «Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants et représentants à la Concertation Logement Lévis», 2016, Lévis, p.18.



www.acefrsq.com

418 835-6633

ou 1 877 835-6633

acef@acefrsq.com